

FIABILITÉ DU DÉDOUANEMENT DES SERVICES D'INSPECTION EN FRONTIÈRE (SIF)

Le dédouanement de la marchandise sujette à l'intervention des services SIF doit être effectué en moins de 25 heures ouvrables dans le cas d'une inspection physique, que ce soit sur le terminal ou sur un espace du PIF.

Champ d'application de la garantie :

- La garantie s'applique aux installations suivantes : l'espace PIF (Port de Barcelone), et les terminaux APM Terminal Barcelona (APMT) et Barcelona Europe South Terminal (BEST)
- Les Services concernés sont : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP) et DGCCRF.

Conditions:

- Le temps pris en compte pour la garantie est décompté à partir de l'arrivée du conteneur sur le terminal (ou de la présentation de la demande, si celle-ci est postérieure à l'arrivée du conteneur), jusqu'à l'obtention de la main levée, tant à l'import qu'à l'export.
- Même si chaque administration et opérateur fonctionne selon ses horaires respectifs, dans le cas des engagements de qualité, sont considérés comme horaires de travail de 9:00 h. à 17:00 h., du lundi au vendredi pour calculer le temps de dédouanement en nombre total d'heures.
- Les envois de documents doivent être effectués par scan.
- La documentation ainsi que les certificats fournis doivent correspondre à la marchandise réelle, et les produits doivent respecter les conditions générales sanitaires et phytosanitaires d'import et d'export.
- La documentation qui doit être fournie habituellement dans le cadre du contrôle est celle qui est indiquée dans les Règles Communautaires et Espagnoles en termes de dédouanements (publiée sur les pages web des ministères respectifs compétents).
- Si un contrôle physique de deux SIF ou plus s'avère nécessaire, cette inspection devra être coordonnée pour être réalisée lors d'un seul positionnement. Les inspections douane sont également concernées par cette obligation de coordination dans le cadre de contrôles multiples.
- Les conteneurs inspectés par l'Unité d'Analyses des Risques (UAR : Unidad de Análisis de Riesgos) sont inclus. A condition que le résultat de l'inspection soit négatif (marchandise conforme).
- Au cas où un deuxième contrôle de la marchandise serait requis, l'engagement de délai sera prolongé de 8 heures ouvrables, à condition que ce contrôle additionnel ne soit pas motivé par le non-respect de la condition sanitaire ou phytosanitaire de la marchandise, ou que la marchandise soit rejetée, auquel cas la garantie ne s'appliquerait pas. La garantie ne s'appliquera pas non plus dans le cas d'une troisième inspection ou plus du même service.
- Pour les cas qui nécessitent fumigation/ventilation ou prise d'échantillons, si la marchandise est déclarée conforme, ils demeurent dans le champ d'application de la garantie selon les conditions suivantes :
 - Fumigation et ventilation: le temps écoulé entre le positionnement du conteneur pour la fumigation et la fin de l'opération de ventilation est exclu de l'engagement.

- Inspection physique avec prise d'échantillons et conservation des marchandises dans l'attente des résultats : le temps écoulé entre la fin de l'inspection pour la prise d'échantillons et le résultat final de l'inspection est exclu.

Compensation financière en cas de non respect de la garantie :

150 € par demande

Exclusions:

- A l'export, les dossiers présentés au bureau central des SIF ne seront pas pris en compte, seuls ceux présentés dans l'enceinte du PIF située au Port de Barcelona le seront.
- Sont exclus les cas dans lesquels, au cours du processus douanier, des inspections ordonnées par décision judiciaire sont effectuées sur la marchandise / conteneur, ou celles qui ont été demandées par le propriétaire de la marchandise ou son représentant, ou par ordonnance judiciaire et / ou administrative.
- Les dédouanements de marchandises qui n'obtiennent pas le statut de l'Union Européenne, n'étant pas conformes à la norme correspondante.
- Conteneurs en cabotage.
- Les marchandises sujettes à contrôle par le Service pharmacie et/ou CITES-DGCCRF.
- Les cas où l'engagement ne peut être respecté pour cause de force majeure.